

QU'EST CE QU'UNE ZONE HUMIDE

« Les zones humides sont des espaces de transition entre la terre et l'eau »

Selon la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 qui vise à assurer leur préservation (article L. 211.1 du code de l'environnement) :

« On entend par zone humide les terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ».

(Définition inspirée de la Convention de Ramsar relative aux zones humides d'importance ratifiée par la France en 1986).

QU'EST CE QU'UNE ZONE HUMIDE

Lorsque les plantes hygrophiles ont été détruites, la MISE du Nord considère comme zones humides les zones suivantes (1 condition suffit) :

- Sols marqués par la présence d'une nappe affleurante ou sub-affleurante ;
- Présence de matière organique en quantité importante sous forme de tourbe ou de pseudo-tourbe venant à l'affleurement ou fossilisée par moins de 0,8 m de matériel minéral (limon, sable, argile) ;
- Présence d'une nappe assurant l'engorgement et l'asphyxie du sol marqués par des phénomènes de gleyification (couleur bleue ou grise) à moins de 0,4 m de la surface du sol indiquant la présence quasi-permanente de la nappe à ce niveau ;

QU'EST CE QU'UNE ZONE HUMIDE

- Présente d'une nappe affleurante (zone de sources) ;
- Zones dans lesquelles les précipitations entraînent une stagnation superficielle quasi-permanente à l'exclusion des phénomènes d'imperméabilisation liée à l'activité agricole : croûtes de battance, semelles de tassement.

TYPOLOGIE DES ZONES HUMIDES

- Zones maritimes ou continentales,
- De plaine ou d'altitude,
- Etang, marais ou marécage,
- Tourbière,
- Forêt alluviale, prairie inondable.

TYPOLOGIE DES ZONES HUMIDES

Types de zones humides selon TURNER (1992) :

Marais d'eau douce intérieurs,
Marais salants intérieurs,
Tourbières,
Marécages à arbustes,
Marécages boisés,
Prés humides, plaines alluviales et autres habitats fluviaux,
Marais salants côtiers,
Mangrove,
Marais d'eau douce maritimes

QUELQUES CHIFFRES

Les 2/3 des zones humides françaises ont disparu depuis le début du XXème siècle

En France, 2 millions d'hectares de prairies naturelles humides ont disparu en 10 ans (13 % du total).

En région Nord – Pas-de-Calais, 30 % du territoire étaient en zones humides il y a quelques siècles : Elles sont réduites aujourd'hui à moins de 1 %.

LES CAUSES DE LA DISPARITION DES ZONES HUMIDES

Les causes psychologiques

- Lieux de malfaisance (incontrôlables et insalubres)
- Lieux improductifs

La destruction directe :

- Infrastructures, urbanisme, mise en culture,
- Modifications hydrauliques : drainage, endiguement, remblaiements, assainissement, barrages,

LES CAUSES DE LA DISPARITION DES ZONES HUMIDES

La surexploitation des ressources :

- Tourbières,
- Pompages excessifs.

La disparition de certains usages :

- Production de sel, de poisson,
- Élevage extensif.

Les atteintes qualitatives :

- Boisement,
- Intensification de la production herbagère (amendements, fauche précoce, pâturage printanier),
- Pollutions,
- Exploitation touristique, creusement de plans d'eau.

LES CAUSES DE LA DISPARITION DES ZONES HUMIDES

Les phénomènes naturels non compensés :

- Comblements naturels,
- Évolutions climatiques.

La faiblesse de la réglementation.

POURQUOI CONSERVER LES ZONES HUMIDES

Rôle hydraulique (éponge) :

Les zones humides contrôlent les inondations, écrètent les crues et régulent le débit des fleuves → stockage/déstockage.

Lutte contre la pollution :

Les zones humides participent aux processus d'auto épuration : dégradation des excès de nutriments, transformation ou élimination des produits toxiques et métaux lourds, recyclage de l'azote par dénitrification microbienne et/ou absorption racinaire (20 à 40 tonnes de MS/ha/an contre 3,5 tonnes pour un champ de blé).

POURQUOI CONSERVER LES ZONES HUMIDES

Limitation de la sédimentation dans les cours d'eau.

Conservation de la biodiversité :

- Production piscicole (rôle de nursery),
- Préservation des espèces (nidification, repos, nourrissage).

Conservation du cadre de vie :

- Loisirs,
- Paysages.

LES MOYENS DE CONSERVER LES ZONES HUMIDES

Les dispositions d'urbanisme

- Classement en zone ND ou NDI au PLU
- Classement en « espaces boisés classés » au PLU
- Règlement PLU adapté à la conservation des zones humides
- Les PERI (DDE)

LES MOYENS DE CONSERVER LES ZONES HUMIDES

L'acquisition foncière

- Acquisition (et gestion) par le Conseil général au titre de la TDENS (préemption),
- Acquisition par le Conservatoire du littoral (communes littorales et estuaires),
- Acquisition (et gestion) par le Conservatoire des sites naturels,

LES MOYENS DE CONSERVER LES ZONES HUMIDES

Les baux emphytéotiques

- Démarches du conservatoire des sites

Les protections territoriales

- Les arrêtés de protection de biotope (DIREN),
- Les réserves naturelles régionales (Conseil régional),
- Les réserves naturelles (DIREN),
- Les sites inscrits et/ou classés au titre de la loi du 2 mai 1930 (DIREN),
- Les sites NATURA 2000 (ZPS – ZSC) (DIREN),
- Les réserves nationales de chasse (arrêté ministériel du 19 mai 1982)

LES MOYENS DE CONSERVER LES ZONES HUMIDES

L'application des réglementations, notamment :

- L'application des dispositions du SDAGE,
- L'application du L411.2 – 3^{ème} alinéa du CE (habitats d'espèces protégées),
- L'application des réglementations sur les études d'impact et les études d'incidence,
- L'application du décret « nomenclature » 93.742 (déclaration – autorisation)
- L'application de la loi littoral

LES MOYENS DE CONSERVER LES ZONES HUMIDES

Les moyens contractuels

- Les contrats d'agriculture durable (CAD),
- Les mesures agri-environnementales,
- Les contrats Natura 2000.

LE ROLE DE LA M.I.S.E. EN FAVEUR DES ZONES HUMIDES

« La préservation des zones humides est une priorité nationale à prendre en compte dans les missions des MISE » : circulaire MEDD du 26 mars 2003.

L'éducation et la sensibilisation

- SAGE
- Politiques publiques dans les domaines de l'eau
- Contrats de rivière

LE ROLE DE LA M.I.S.E. EN FAVEUR DES ZONES HUMIDES

La police administrative

- Contrôles de légalité des dossiers de police de l'eau (déclaration / autorisation) : forages, comblement ou assèchement de zones humides, plans d'eau, prélèvements, rejets, ...
- Contrôles de terrain

La police judiciaire

- Opérations « coup de poing » (avec gendarmerie et CSP)
- Procès verbaux
- Mises en demeure